



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie  
Aix-Marseille

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Vaucluse

Avignon, le 26 juin 2015

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs de centres de  
correction du DNB de l'académie d'Aix-Marseille

Pôle des  
Examens et Concours

Pôle académique du DNB

**Objet : consignes pour la correction des épreuves du Diplôme National du Brevet les 29 et 30 juin 2015**

Dossier suivi par

Valérie Ulpat

Téléphone

04 90 27 76 50

Fax

04 90 27 76 39

Mél.

valerie.ulpat

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers

84077 Avignon

Horaires d'ouverture :

8h30 – 12h

13h30 – 16h30

Accès personnes à

mobilité réduite :

26 rue Notre Dame

des 7 douleurs

Vous avez été désignés pour organiser la correction des copies du diplôme national du brevet au titre de la session de juin 2015.

Compte tenu du contexte particulier dans lequel se déroule cette session, je vous autorise à prendre toutes les mesures que vous jugerez nécessaires pour que la correction des 34 800 candidats qui se sont inscrits à cet examen puisse avoir lieu les 29 et 30 juin 2015.

Je vous rappelle que tout enseignant dûment convoqué qui ne se présentera pas pour assurer la correction des copies sans motif légitime devra faire l'objet d'une retenue sur salaire.

Il vous appartient de revoir à la hausse le nombre de copies par enseignant correcteur, de mobiliser également tout enseignant qui n'aurait pas été initialement convoqué et de le signaler au pôle académique du DNB pour régularisation via IMAGIN.

Si besoin, et en accord avec les corps d'inspection, les correcteurs harmonisateurs pourront venir renforcer les équipes de correcteurs.

Dans l'hypothèse où des correcteurs refuseraient de saisir les notes de l'examen, il vous revient de procéder à la remontée des notes via LOTANET pour mardi 30 juin 15 HEURES.

Je vous rappelle qu'un enseignant ne peut en aucun cas garder les copies qui lui ont été attribuées pour correction et que la rétention des notes est formellement interdite. Cela fera l'objet d'un signalement au service juridique du rectorat.

Toute situation de blocage (refus de saisie et rétention des notes) devra être signalée au pôle académique du DNB.

Conformément à ce que j'avais annoncé dans le BA spécial n° 306 du 11 mai 2015, le jury se tiendra le vendredi 3 juillet 2015 à 10 heures et la publication des résultats est prévue le lundi 6 juillet à partir de 15 heures.

Vous voudrez bien tout mettre en œuvre pour respecter ce calendrier.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration active pour que cette session du DNB soit une réussite pour les élèves de l'académie d'Aix-Marseille.

Dominique BECK

